

#### Article I. **Objectif du contrat de formation**

Au travers des différents points abordés le stagiaire sera en mesure d'effectuer les tâches suivantes :

1. Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s).
2. Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

#### Article II. **Niveau de connaissances préalables nécessaires requis**

Afin de suivre au mieux la présente formation et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le profil suivant :

- Formation tout public, pas de prérequis nécessaire

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : **nous consulter afin de définir des modalités.**

La formation est destinée au public suivant : **tout salarié susceptibles d'intervenir en tant que secouriste dans leur entreprise**

#### Article III. **Proposition d'attestation de stage ou titre d'habilitation visé à l'issue de la formation**

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée. Cette dernière indiquera que le stagiaire a participé à la formation suivante :

#### **SST Formation initiale**

Un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail de réussite sera délivré aux participants ayant :

- Participé à la totalité de la formation
- Satisfait à l'ensemble des épreuves certificatives rappelées ci-après.

#### Article IV. **NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION**

L'action de formation entre dans la **catégorie des actions de formation** concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle et défini à l'article L.6313-1 du code du travail.

La durée de formation est fixée à **2 jours**.

| Jour | Programme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1    | <b>Plan de la formation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|      | <b>Domaine de compétences 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Être capable de situer le cadre juridique de son intervention</li> <li>2. Être capable de réaliser une protection adaptée</li> <li>3. Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir</li> <li>4. Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise</li> <li>5. Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée</li> </ol> |
| 2    | <b>Domaine de compétences 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>6. Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise</li> <li>7. Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention</li> <li>8. Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée (s)</li> </ol>                                     |

#### Article V. **le programme de l'action de formation (développé conformément à l'article L 6353-1 du code du travail) est le suivant :**

- En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont proposées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit pas dépasser 2 heures.
- Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises. Il est valide pour une durée de 24 mois, renouvelable par une formation MAC (Maintien Actualisation des Compétences) de 7 heures.

#### Article VI. **Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, sont les suivantes :**

- Alternance théorie / exercices pratiques de mise en situation,
- Moyens pédagogiques :
  - Mannequin adulte/enfant,
  - Accessoire pour la manœuvre de Heimlich
  - Accessoires de simulations de blessures,
  - Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)
    - Exposés et discussions,
    - Documents de synthèse.
  - Adaptation des modalités pédagogiques aux besoins des participants, y compris des PSH

#### **Qualification de nos formateurs**

- Nos formateurs sont titulaires du certificat de formateur

#### **Effectif des stagiaires**

- La formation ne peut être organisée que pour des groupes de 4 à 10 stagiaires

#### Article VII. **Contrôle des connaissances**

Les questionnaires sont issus des grilles de certification de l'INRS

##### (a) **La 1ère épreuve certificative est définie comme suit :**

- Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée (action / analyse), le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée
- Elle permet d'évaluer les compétences 2, 3, 4 et 5.
- Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants :
  - 1 victime / 1 lésion
  - 1 ou plusieurs dangers persistants
  - 1 ou plusieurs témoins
  - Des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie
    - Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

##### (b) **La 2ème épreuve certificative est définie comme suit :**

- Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1 et en utilisant le Plan d'Actions Prévention, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention
- Elle permet d'évaluer les compétences 1, 6, 7 et 8. .